

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 23 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 23 octobre 2017 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

**- Etaient présents :**

Mesdames FARFAL, DE GEITERE et LE NEINDRE  
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, LARTIGUE et MARCON

**- Etaient absents excusés :**

Monsieur Jean-François TAVET  
Madame Sonia MESTUROUX

**- Etait absent :** Monsieur Yannick CODET

**- Date de la convocation :** 16 octobre 2017

**- Secrétaire de séance :** Monsieur Michel ROUBERTOU

➤ **Ordre du jour :**

**1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2017**

**2-AFFAIRES FINANCIERES**

- Réseau d'alimentation en eau potable : mise en œuvre d'équipements de sectorisation complémentaire :
  - Choix de l'entreprise
  - Demande de subvention
- Fixation des tarifs communaux
- Décisions modificatives n°1-Budget communal

**3-AFFAIRES GENERALES**

- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

**4-QUESTIONS DIVERSES**

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2017**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-AFFAIRES FINANCIERES**

**\* RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : mise en œuvre d'équipements de sectorisation complémentaire :**

Il est rappelé à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 05 mai 2017, l'offre de l'entreprise JACCARD avait été retenue.

Suite à la défection de cette entreprise, la collectivité a dû relancer une nouvelle consultation.

Au regard de l'analyse des offres, l'offre proposée par l'entreprise SAUR est la mieux disante. Elle s'élève à un montant de 30 821.00 € HT.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SAUR.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'offre de l'entreprise SAUR.**

**Il est présenté à l'assemblée le plan de financement relatif à ces travaux :**

Travaux entreprise	30 821.00 € HT
Imprévus	1 450.00 € HT
Total	32 271.00 € HT

**Plan de financement**

Subvention Adour Garonne	19 291.47 €
Subvention conseil départemental	6 525.33 €
Autofinancement :	6 454.20 €

**TOTAL 32 271.00 €**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers dont l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Corrèze.**

**\* FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX:** La Commission des finances a examiné le 13 octobre 2017 les tarifs 2018 et propose les modifications suivantes :

1-**Abonnements de l'eau** (abonnement eau et assainissement, location de compteur et taxe de raccordement) : augmentation de 2 %

2-**Salle Polyvalente** : chauffage : + 5.00 €, autres tarifs sans changement

3-**Concession de cimetière et columbarium** : augmentation de 10.00 €

4-**Caveau communal** : maintien des tarifs

5-**Consommation eau et assainissement tarifs applicables du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018** : augmentation de 2.00 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions de la Commission des finances.

**\* DECISIONS MODIFICATIVES n°1-BUDGET COMMUNAL :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les décisions modificatives proposées ci-dessous :

**1-Section de fonctionnement**

Chapitres	DEPENSES	RECETTES
011-charges à caractère général	-14 302,94	
012-charges de personnel	17 000,00	
74-Dotations et participations		2 035,00
77-produits exceptionnels		662,06
TOTAL	2 697,06	2 697,06

Cette décision modificative est nécessaire pour permettre le paiement des indemnités de licenciement dues à un agent. De plus, il a été constaté des recettes supplémentaires.

## 2-section d'investissement

Chapitres	DEPENSES
20-immobilisations incorporelles	1 800,00
23-immobilisations en cours	-1 800,00
TOTAL	0,00

Cette décision modificative est nécessaire pour permettre d'intégrer le restant à charge des travaux proposés par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze soit 1 875.03 € HT. Ces travaux consistent à changer 10 lampes d'éclairage public pour un coût total de 6 950.06 € HT.

## 3-AFFAIRES GENERALES

★ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire** : Madame Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

➔ **Décision n°1** : vente de matériels scolaires à la Mairie de Sainte-Fortunade pour l'école : 1 700.00 €

➔ **Décision n°2** : encaissement d'un don de 50.00 €

## 4-QUESTIONS DIVERSES

### ★ Comice : bilan financier

DEPENSES	RECETTES
6 743,40 €	1 000,00 €
TOTAL : 5 743,40 €	

### ★ Bilan des travaux :

#### I-BUDGET COMMUNAL

● **Mairie** : Rénovation de la salle de conseil → 4551.09 €

● **Local des chasseurs** : Pose de Volets → 1 251.32 € TTC

● **Mairie, Ancienne Bibliothèque** : Pose de rayonnage → 1 550.88 € TTC

● **Logements situés rue des Commerces** : réfection des grilles et des rampes → 1 736.85 € TTC

\* **Agence postale communale** : Fourniture et pose d'un élément bas → 960.36 € TTC (financé à 50 % par la Poste)

● **Place publique** : Création de marches → 997.67 € TTC

● **Accessibilité du Stade** : les travaux ont débuté début septembre 2017

● **Cimetière** : Une étude de sol a été effectuée par Mr FABRE hydrogéologue. Cette prestation a eu un coût de 772.00 €. Corrèze Ingénierie, chargé de la maîtrise d'œuvre, sera à nouveau relancé pour établir l'avant-projet permettant de solliciter des aides de l'Etat.

● **Acquisition foncières** : Les deux parcelles situées « A Chapoux » et « Au-delà de l'étang » ont été acquises pour un montant de 21 773.13 € (frais de notaire inclus). Messieurs LARTIGUE et ROUBERTOU sont chargés d'étudier des scénarios d'aménagement.

● **Viabilisation CR n°4 Teillard** : Tous les riverains jouxtant ce chemin rural ont été destinataires d'un courrier pour procéder à l'élagage de leurs arbres. Cet élagage doit être obligatoirement effectué avant de procéder aux travaux.

## **II) SERVICE DE L'EAU**

● **Chemin château d'eau des Beiges** : Monsieur LAVIGNE (géomètre) procédera prochainement à un relevé topographique afin de localiser exactement le tracé de ce chemin menant au château d'eau des beiges sur le plan cadastral. Ensuite des conventions de servitude seront à établir avec les propriétaires.

★ **Les guirlandes de fin d'année** seront installées le SAMEDI 16 DECEMBRE 2017

★ **Le repas des ainés** est organisé le DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017.

★ **TELETHON** : L'AFM Corrèze a lancé un défi qui consiste à réaliser une écharpe de 79 km représentant la distance entre Meymac et Beynat. Il est envisagé de battre le record du monde en réalisant une écharpe de 90 km.

Toutes les personnes désireuses de participer à ce défi peuvent déposer leurs écharpes à la mairie qui seront ensuite acheminées vers Beynat.

Le 09 décembre deux manifestations seront organisées sur la Commune de Le Chastang

- Une marche partant de la Commune de Le Chastang jusqu'à Beynat.

- Une représentation de la troupe des « Songes Malices » du petit théâtre de Favars.

Des informations sur l'organisation de ces festivités seront communiquées ultérieurement.

Séance levée à 19 h 15

La Présidente

Le Secrétaire

Josette FARFAL

Michel ROUBERTOU